



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

opticiens

Question écrite n° 47134

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la très forte progression du nombre d'opticiens ces dernières années : 71 % en sept ans. La croissance démographique de cette profession est de 8 % en moyenne, alors qu'elle n'est que de 2,7 % pour l'ensemble des professions réglementées par le code de la santé publique. On en compte aujourd'hui 20 283, soit en moyenne deux par magasin. Cette situation, qui semble due à une déréglementation de l'enseignement, inquiète à juste titre la profession qui craint de se voir dévalorisée et d'avoir à faire face à de graves problèmes d'emploi. Il lui demande si elle envisage d'instaurer un concours d'entrée et un *numerus clausus*, mesure qu'approuveraient près des trois quarts des opticiens.

Texte de la réponse

Le flux des diplômés au brevet de technicien supérieur opticien-lunetier a augmenté ces dernières années pour atteindre un effectif qui s'est stabilisé à 1 600 personnes, dont 950 au titre de la formation initiale. Cette augmentation est principalement due à l'ouverture de sections préparant à ce BTS dans les établissements privés hors contrat. Outre de nombreux jeunes attirés par cette profession, on observe par ailleurs que des personnes déjà entrées dans la vie professionnelle souhaitent s'engager dans la préparation de ce diplôme. C'est ainsi que en 2007, 166 candidats ont été diplômés au titre de la formation par la voie de l'apprentissage et 386 au titre de la formation continue. Ces chiffres importants attestent un réel besoin de la profession en matière de qualification. Cependant, si celle-ci estime qu'une régulation des flux doit intervenir, il lui appartient de saisir la ministre de la santé et des sports et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui soumettront cette question aux organismes professionnels consultatifs compétents.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47134

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2009, page 3715

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5894